

Boegli-Gravures SA	Code de Conduite Fournisseurs	No. du document : SUST-CCF-001.0_F	Page <b>1</b> sur <b>6</b>
			Valable à partir : 01.01.2024

# Code de Conduite pour les Fournisseurs

Version 1.0

Distribution : Tous les employés de Boegli

**CONFIDENTIEL**

Ce document contient des informations exclusives de Boegli.  
La reproduction ou la divulgation à l'extérieur de l'entreprise nécessite une autorisation écrite.

Les copies imprimées de ce document ne sont pas contrôlées

Boegli-Gravures SA	Code de Conduite Fournisseurs	No. du document : SUST-CCF-001.0_F	Page <b>2</b> sur <b>6</b> Valable à partir : 01.01.2024
--------------------	----------------------------------	---------------------------------------	--

## Code de conduite pour les fournisseurs

### 1. INTRODUCTION

Boegli-Gravures SA (ci-après Boegli) propose à l'industrie des solutions de gaufrage pour tous les types de matériaux. Grâce au processus de gaufrage, nos clients améliorent les propriétés de leur matériau de manière que l'utilisation souhaitée soit possible ou, du moins, que l'aptitude au traitement du matériau soit améliorée.

Le succès et l'excellente réputation de notre entreprise reposent sur la confiance que les parties prenantes, comme les collaborateurs et le conseil d'administration, ainsi que les partenaires commerciaux, comme les clients et les fournisseurs, accordent à Boegli. Nous voulons être à la hauteur de cette confiance à tous points de vue. Le présent code de conduite vise à préserver et à renforcer cette confiance.

Bien que ce code de conduite des fournisseurs ne puisse pas prévoir toutes les situations individuelles, il est destiné à fournir des orientations pour une conduite conforme aux valeurs et aux principes de Boegli. Il est de la responsabilité personnelle de la direction responsable ainsi que de tous les fournisseurs de connaître, de respecter et de mettre en œuvre les principes et valeurs suivants.

### 2. GÉNÉRAL

Les fournisseurs se conforment à l'ensemble des lois, réglementations et normes industrielles nationales et internationales applicables, quelles que soient les exigences les plus élevées. L'acceptation et, en particulier, l'octroi d'avantages indus sont interdits, de même que les pratiques commerciales déloyales ou celles qui sont désapprouvées par le droit de la concurrence. En outre, les conflits d'intérêts doivent être évités. Les informations confidentielles doivent être traitées comme telles et gardées secrètes.

**CONFIDENTIEL**

Ce document contient des informations exclusives de Boegli.  
La reproduction ou la divulgation à l'extérieur de l'entreprise nécessite une autorisation écrite.

Les copies imprimées de ce document ne sont pas contrôlées

Boegli-Gravures SA	Code de Conduite Fournisseurs	No. du document : SUST-CCF-001.0_F	Page <b>3</b> sur <b>6</b>
			Valable à partir : 01.01.2024

### 3. RÈGLES DE CONDUITE

#### Intégrité et légalité

Les instructions de conduite suivantes ne peuvent et ne doivent pas être concluantes. Elles sont plutôt destinées à servir de guide d'orientation. D'une manière générale, ce code de conduite ne constitue pas une vue d'ensemble de certaines réglementations légales et autres normes importantes pour les activités du fournisseur. Il incombe plutôt au fournisseur de s'informer sur les réglementations et les exigences applicables à ses activités et de les connaître.

- Les pratiques commerciales prohibées ou déloyales au regard du droit de la concurrence sont interdites. Les accords de marché, de prix ou autres désapprouvés par les lois applicables sont interdits, de même que les pratiques de concurrence déloyale.
- En particulier, il est interdit d'accorder ou d'accepter des paiements de corruption, ou d'accorder ou d'accepter d'autres avantages ayant pour effet d'influencer la prise de décision du bénéficiaire ou pouvant être considérés comme tels, à des clients et/ou à des décideurs existants ou potentiels.
- Les fournisseurs respectent la propriété intellectuelle de Boegli. Les fournisseurs prennent les mesures appropriées pour sauvegarder, protéger et conserver les informations confidentielles et exclusives ou les secrets commerciaux des partenaires commerciaux et n'utilisent ces informations qu'aux fins autorisées dans les accords contractuels.
- Les fournisseurs informent Boegli de toute circonstance qui semble constituer un conflit d'intérêts et informent Boegli si un employé de Boegli ou l'un de ses parents ou amis connus peut avoir un intérêt dans l'activité du fournisseur.

#### Comportement éthique et harcèlement

Le fournisseur s'engage à créer une atmosphère de travail exempte de discrimination, de dénigrement et de conflit, caractérisée par l'égalité des chances et le respect mutuel et correspondant généralement aux valeurs et aux principes du présent code de conduite.

Les fournisseurs s'efforcent de réduire les préjugés de toutes sortes et de créer un environnement de travail où les compétences et les connaissances des employés sont au premier plan. Les employés sont embauchés, développés et promus en fonction de leurs compétences, de leurs réalisations et de leur potentiel, indépendamment de leur sexe, de leur âge, de leur nationalité, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur handicap, de leur situation matrimoniale ou de leur orientation sexuelle.

#### Harcèlement

Les fournisseurs offrent un environnement de travail professionnel, exempt de toute discrimination ou harcèlement. Les fournisseurs condamnent toute forme de harcèlement sur le lieu de travail. Le harcèlement peut résulter d'un incident unique ou de divers actes ou expressions dont le but est de créer un environnement de travail hostile, blessant ou intimidant. Le harcèlement peut prendre de nombreuses formes :

- Violence physique ou verbale
- Commentaires racistes ou ethniques
- Commentaires sexuels, avances non sollicitées ou harcèlement
- Coercition sexuelle en tant que condition d'emploi, de promotion ou de décision de rémunération
- Conditions de travail et droits de l'homme

#### CONFIDENTIEL

Ce document contient des informations exclusives de Boegli.  
La reproduction ou la divulgation à l'extérieur de l'entreprise nécessite une autorisation écrite.

Les copies imprimées de ce document ne sont pas contrôlées

Boegli-Gravures SA	Code de Conduite Fournisseurs	No. du document : SUST-CCF-001.0_F	Page <b>4</b> sur <b>6</b> Valable à partir : 01.01.2024
--------------------	-------------------------------	------------------------------------	---

Les fournisseurs respectent tous les droits de l'homme reconnus par la communauté internationale. Ils ne tolèrent aucune de leurs violations au sein de leurs entreprises, filiales, fournisseurs ou partenaires.

#### Travail des enfants

Le travail des enfants n'est pas acceptable et Boegli ne travaillera pas avec des fournisseurs qui ont recours au travail des enfants dans le cadre de leurs activités. Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs sous-traitants n'ont pas recours au travail des enfants et que les jeunes travailleurs n'effectuent pas de travaux dangereux ou ne travaillent pas dans des conditions dangereuses.

#### Travail forcé et traite des êtres humains

Boegli ne tolère pas le travail forcé, y compris la servitude pour dettes, le trafic d'êtres humains ou toute autre forme de travail forcé et ne travaillera pas avec des fournisseurs qui ont recours au travail forcé dans le cadre de leurs activités. Les fournisseurs s'efforcent d'assumer la responsabilité de veiller à ce que les sous-traitants se conforment à cette exigence.

#### Conditions de travail

Les fournisseurs mettent à la disposition de leurs employés des installations de travail adéquates. Le fournisseur veille à la santé et à la sécurité de son personnel conformément à toutes les lois, réglementations et normes industrielles applicables et fournit des équipements de protection individuelle si nécessaire. Les fournisseurs se conforment à toutes les lois, réglementations et normes industrielles applicables en matière d'avantages, de salaires, de conditions de travail, de rémunération et d'horaires de travail.

#### **Environnement**

Les fournisseurs reconnaissent que la gestion de l'environnement fait partie intégrante des activités commerciales actuelles. Ils s'efforcent donc d'améliorer en permanence leurs performances environnementales et d'appliquer le principe de précaution afin d'éviter toute contrainte et tout dommage à l'environnement.

#### Normes environnementales

Les fournisseurs respectent l'ensemble des lois, réglementations et normes industrielles applicables en matière d'environnement. Ils mettent en œuvre des politiques et des actions visant à identifier, prévenir et réduire les impacts environnementaux de leurs activités.

#### Gaz à effet de serre

Les fournisseurs atténuent le changement climatique en s'efforçant de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

#### Déchets

Les fournisseurs optimisent l'élimination des déchets solides et des eaux usées et recyclent autant de déchets que possible.

#### **CONFIDENTIEL**

Ce document contient des informations exclusives de Boegli.  
La reproduction ou la divulgation à l'extérieur de l'entreprise nécessite une autorisation écrite.

**Les copies imprimées de ce document ne sont pas contrôlées**

Boegli-Gravures SA	Code de Conduite Fournisseurs	No. du document : SUST-CCF-001.0_F	Page <b>5</b> sur <b>6</b>
			Valable à partir : 01.01.2024

## Ressources

Les fournisseurs optimisent leur consommation de ressources, y compris les matières premières, l'eau et l'énergie.

## Minéraux de conflit

Notre engagement s'étend aux pratiques d'approvisionnement responsables. Nous nous engageons à ne pas acheter, pour nos produits, des biens qui contiennent des matériaux tels que l'étain, le tantale, le tungstène ou l'or provenant de zones de conflit. Pour garantir la conformité, nous attendons de tous les fournisseurs impliqués dans l'industrie des minéraux et des métaux qu'ils partagent sur demande la documentation détaillant leurs politiques et leurs efforts à cet égard, en particulier en ce qui concerne leurs procédures de diligence raisonnable. Cela peut inclure la soumission d'une déclaration CMRT (Conflict Mineral Reporting Template).

## **IT et protection des données**

Les informations confidentielles de tiers doivent être stockées en toute sécurité, protégées et supprimées lorsqu'elles ne sont plus nécessaires aux activités de Boegli. Les informations confidentielles de tiers comprennent, sans s'y limiter, l'identification personnelle, les informations des employés, des clients, ainsi que les propriétés intellectuelles de tiers et les secrets commerciaux des fournisseurs.

### **4. SENS DES RESPONSABILITÉS**

Les fournisseurs agissent toujours conformément à ce code de conduite. Cela implique que leurs employés connaissent le code de conduite et qu'ils s'y réfèrent en permanence.

### **5. REPORTING VIOLATIONS**

La direction du fournisseur doit signaler les violations de ce code de conduite et fournir un plan d'action correctif et préventif (CAPA) au point de contact de Boegli. Les employés des fournisseurs qui ont été témoins de violations du code de conduite, qui sont affectés par ces violations, qui ont été informés de ces violations ou qui craignent que ce code de conduite ne soit violé, doivent le signaler dès que possible au point de contact de Boegli ou au Risk Officer (RO). Ils peuvent utiliser leurs canaux de communication habituels ou contacter le RO par courriel ([compliance@boegli.ch](mailto:compliance@boegli.ch)). Les employés qui signalent de bonne foi des violations du présent code de conduite ne feront l'objet d'aucune mesure de rétorsion pour avoir signalé des violations et leur identité restera anonyme. Toutefois, il peut s'avérer essentiel, pour le bon traitement du rapport, de s'identifier et d'identifier les personnes impliquées.

### **6. MESURES CORRECTIVES**

Les signalements d'infractions possibles et réelles font l'objet d'une enquête rapide et approfondie de la part de Boegli. Les fournisseurs sont invités à soutenir les enquêtes au mieux de leurs connaissances et de leurs convictions. Si les enquêtes révèlent qu'une violation du code de conduite a effectivement eu lieu, des mesures appropriées seront examinées et imposées au fournisseur. Ces mesures peuvent aller de la lettre de réprimande à la rupture de la relation commerciale. Si nécessaire, une action en justice sera engagée contre le contrevenant.

#### **CONFIDENTIEL**

Ce document contient des informations exclusives de Boegli.  
La reproduction ou la divulgation à l'extérieur de l'entreprise nécessite une autorisation écrite.

Les copies imprimées de ce document ne sont pas contrôlées

Boegli-Gravures SA	Code de Conduite Fournisseurs	No. du document : SUST-CCF-001.0_F	Page <b>6</b> sur <b>6</b>
			Valable à partir : 01.01.2024

## 7. EXÉCUTION

La direction du fournisseur est responsable de la communication et du contrôle du respect du code de conduite. Elle le connaît en détail et veille à ce que le code de conduite soit connu de tous les employés, qu'ils soient informés de tout changement et que le code de conduite soit respecté.

## 8. RAPPORTS ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

L'objectif de Boegli est de ne commettre aucune violation du présent Code de conduite des fournisseurs dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement et chez tous ses fournisseurs. Le Risk Officer rapportera une fois par an le nombre de violations et les actions entreprises.

Toute violation entraînera la prise de mesures appropriées par le Risk Officer en collaboration avec le Responsable des fournisseurs.

## 9. REMARQUES FINALES

Les fournisseurs et leurs employés ne doivent subir aucun désavantage lié au respect de ce Code de conduite, d'autant plus que le respect du Code de conduite est obligatoire pour les fournisseurs. Boegli s'engage à ce qu'aucune mesure de rétorsion ne soit prise à l'encontre des fournisseurs et de leurs employés qui se conforment à ce code de conduite.

En cas de confusion, d'incertitude ou de questions relatives au code de conduite, le point de contact de Boegli ou le responsable des risques apportera son aide et des informations complémentaires afin que les fournisseurs concernés puissent se conformer au code de conduite.

Les fournisseurs s'assurent que leurs employés, sous-traitants, fournisseurs et sous-fournisseurs avec lesquels ils travaillent dans le cadre de la livraison de biens et de services à Boegli connaissent et respectent les règles énoncées dans le présent code de conduite.

Boegli ou un tiers désigné par Boegli peut procéder à des audits périodiques des installations des fournisseurs afin d'évaluer le respect du présent code de conduite.

Les modifications des réglementations et directives légales ainsi que les changements dans l'environnement commercial sont fréquents. Boegli se réserve donc le droit d'adapter ce code de conduite à tout moment.

## 10. HISTORIQUE DES CHANGEMENTS

Document no.	Date	Change
SUST-CCF-001.0_F_Draft	15.12.2023	Nouveau document
SUST-CCF-001.0_F	19.12.2023	Orthographe et style adaptés
SUST-CCF-001.0_F	21.12.2023	Document diffusé en interne (réf. Table 1)

## 11. APPROBATION

	Nom, Fonction	Date
Auteur	Max Heggin, Risk Officer	15.12.2023
Contrôle	Alain Droz, Production Director	19.12.2023
Approbation	Charles Boegli, CEO	19.12.2023

### CONFIDENTIEL

Ce document contient des informations exclusives de Boegli.  
La reproduction ou la divulgation à l'extérieur de l'entreprise nécessite une autorisation écrite.

Les copies imprimées de ce document ne sont pas contrôlées